

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017**

**Etaient présents** : MMES MOREAU – BERTHAUD – SIRUGUE – MEVOLHON - SOUILLOT  
MM. DESCOURVIERES — JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS

**Excusé** : M. GUIDOT (procuration à L. BANDI).

**Absent** : M. GUIRAO.

**Secrétaire de séance**: M. REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h30

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016**

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil approuve à l'unanimité un ajout à l'ordre du jour : Point délibération aire de jeux

#### **I – EGLISE : POINT SUR LE DOSSIER**

Reprise des travaux début janvier, mais de nouveau interrompus en raison du temps.

L'emprunt auprès de la Banque Populaire a été signé.

Une 2ème demande de subvention a été faite auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. En attente de réponse car de nouvelles modalités ont été mises en place suite à la fusion des régions.

Fondation du Patrimoine : à ce jour 11 862 € ont été collectés - Pour rappel nous devons atteindre la somme de 16 000 €.

#### **II – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit la somme de 82 000 € (chapitres 21 et 23).

#### **III – AIRE DE JEUX**

Suite à la délibération du 27/10/16 approuvant le projet d'une aire de jeux pour la somme de 18 348,50 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les aides des :

- Conseil départemental à hauteur de 50 % sur le décaissé
- DETR à hauteur de 30 %
- Réserve parlementaire à hauteur de 15 %
- Communauté de communes à hauteur de 10 %

#### **IV - PERSONNEL**

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le contrat CUI-CAE a été prolongé pour une durée de 6 mois sur indication de Pôle Emploi. Ces derniers ayant finalement accepté une prolongation de 12 mois, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **V – PARCELLE SANS MAÎTRE**

Par courrier du 22 décembre 2016, la Préfecture a validé la présomption de bien sans maître de la parcelle ZO75. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'incorporer cette parcelle au domaine communal.

#### **VI – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

La loi ALUR prévoit que la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi 2014-366 publiée le 26 mars 2014.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes.

#### **VII – REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement Groupama pour une somme de 525 € pour solde du dossier de vol avec effraction (sinistre salle des fêtes de septembre 2016).

#### **VIII – RIFSEEP**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) : fixe les bénéficiaires et modalités de versement.

IFSE :

<b>Groupes fonctions</b>		<b>Non logé</b>
<b>Groupe 1</b>	Secrétaire de mairie / Encadrement de proximité / assistant de direction / polyvalence	<b>2068.97 €</b>

CIA :

<b>Groupes fonctions</b>		<b>Non logé</b>
<b>Groupe 1</b>	Secrétaire de mairie / Encadrement de proximité / assistant de direction / polyvalence	<b>207 €</b>

## **IX – VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS**

La commune a été labellisée Village étoilé en 2012, label valable 4 ans. La commune doit donc à nouveau participer au concours en 2017 pour conserver cette labellisation. Coût de l'adhésion 50€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion au concours.

## **X – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

- Investissement :
- Logiciel cimetière + logiciel mairie complémentaire
  - Aire de jeux
  - Eclairage public : 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation des luminaires éclairage public
  - Etude de réhabilitation du logement ancienne école maternelle
  - Etude pour l'aménagement de la place (à confirmer)
  - Columbarium à revoir ultérieurement.
- Fonctionnement :
- Remplacement marronnier sur la place – en attente de devis
  - Elagage zone de détente 2<sup>ème</sup> tranche (préconisé par la commission de sécurité de la préfecture)

## **XI - INFORMATIONS DIVERSES**

Recours suite à l'attribution des terres communales : ouverture d'un dossier à Groupama et demande d'un avocat pour suite à donner.

Versement de la subvention de 4 000€ réserve parlementaire dans le cadre du dossier d'aménagement d'un nouveau tronçon de sentier piétonnier le long de la RD 20.

Réponse négative du Crédit Mutuel suite à notre demande de renégociation de l'emprunt de la salle des fêtes.

Demandes de subvention CFA La Noue et CIFA Jean Lameloise : sans suite.

SIVOS : suite à la menace de fermeture d'une classe, Monsieur JACQUET Président du SIVOS a adressé un mail à l'ensemble des parlementaires. Mme Anne Catherine LOISIER, sénatrice, s'est saisie de ce dossier et est intervenue auprès de la directrice d'académie. Il n'y aura pas de fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine. La classe est maintenue.

Installation d'une Boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique en lien avec le service prévention déchets de la communauté de communes et le périscolaire.

Visite en Mairie de Madame la Sous-Préfète : mardi 31 janvier 2017.

Conduite gaz GRT GAZ Val de Saône : bien que non concernée par ce chantier, la commune sera impactée par un accroissement de la circulation

PRUDENCE : Démarchage des particuliers par une société pour la pose de panneaux photovoltaïques : la vigilance s'impose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.